

Rencontre erasmus du 22,23,24 novembre 2016

La première rencontre du projet « cap sur l'école inclusive a eu lieu à Cahors les 22,23,24 novembre 2016 avec le programme suivant :

Journée du 22 novembre

9 heures-12 heures salle de l'hôtel de France à Cahors:

- accueil des partenaires
- présentation des partenaires et des délégués
- échanges sur l'organisation du partenariat
- échanges sur le projet : les objectifs, la méthode, le financement....

12 heures : déjeuner en commun

14 h30-17 heures salle de l'hôtel de France à Cahors :

Poursuite des échanges sur le projet

17 heures-19 heures:

visite guidée de la ville de Cahors

19 heures: soirée libre

Cette journée a permis de à chacun de se présenter et aussi d'identifier les missions et organisations de chacun des participants. Nous nous sommes mis d'accord sur la finalité de notre projet à savoir l'école inclusive. Chacun d'entre nous s'accorde à dire l'importance de l'école inclusive : Nous nous référons à la déclaration de Salamanque sur les principes, les politiques et les pratiques en matière d'éducation et de soins éducatif spéciaux¹.

La DÉCLARATION DE LISBONNE² : Cette Déclaration s'inscrit dans la lignée des textes européens et internationaux dans le domaine de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers tels que: la Résolution concernant l'intégration des enfants et des jeunes affectés d'un handicap dans les systèmes d'enseignement ordinaires du 31 mai 1990 (Conseil des communautés européennes, 1990); la

¹ DÉCLARATION DE SALAMANQUE ET CADRE D'ACTION POUR L'ÉDUCATION ET LES BESOINS SPÉCIAUX
CONFÉRENCE MONDIALE SUR L'ÉDUCATION ET LES BESOINS ÉDUCATIFS SPÉCIAUX ACCÈS ET QUALITÉ
Salamanque, Espagne, 7-10 juin 1994

² www.ciep.fr/.../synthese-documentaire-scolarisation-eleves-situation-handicap-en-eur...

Déclaration de Salamanque et le Cadre d'Action pour l'éducation et les besoins spéciaux (UNESCO, 1994); la Charte de Luxembourg (Programme Helios, 1996); la Résolution du 5 mai 2003 concernant l'égalité des chances pour les élèves et étudiants handicapés dans le domaine de l'enseignement et de la formation (Conseil de l'Union européenne, 2003); la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Nations Unies, 2006).

La question de la méthode reste cependant fragile pour l'ensemble des participants. Il existe une confusion dans la compréhension des fiches de recherches. Il apparaît que le terme fiche de recherche n'est pas conforme à l'idée communément admise dans les parcours diverses des partenaires. Dans la première phase du travail il s'agit plus de recueillir des matériaux que d'établir des fiches. Ces matériaux nous permettront à l'issue de cette première phase de définir les thèmes des fiches pédagogiques. Nous convenons que ces matériaux ne sont pas une fin en soi mais un moyen nécessaire à l'élaboration de la réflexion préalable aux fiches de bonnes pratiques, fiches pédagogiques, et module de formation.

Tableau de clarification proposé lors du séminaire

	Atelier 1 <u>Formation des enseignants intervenant auprès des élèves BEP</u>	Atelier 2 <u>L'histoire de l'ES. L'éthique à travers l'inclusion</u>	Atelier 3 <u>Les Pédagogies L'enseignement partagé</u>	Atelier 4 <u>Les modèles d'inclusion</u>	Atelier 5 <u>Le regard sur le handicap</u>	Total	Date
10 partenaires	2 matériaux	2 matériaux	2 matériaux	2 matériaux	2 matériaux		
Total	20 matériaux	20 matériaux	20 matériaux	20 matériaux	20 matériaux	100 matériaux	Fin janvier
Total de la production	De 1 à 20 ou 25 pages	De 1 à 20 ou 25 pages	De 1 à 20 ou 25 pages	De 1 à 20 ou 25 pages	De 1 à 20 ou 25 pages		
Rédaction de fiches ressources par les candidats	France APAJH IFRASS	Portugal X2	Italie Pologne	Roumanie Jean Calvet (France)	Belgique Grèce	70 fiches	20 mars

Chaque responsable d'atelier doit être en mesure de recueillir les matériaux de chaque partenaire et d'en élaborer une synthèse. Il ne s'agit pas d'avoir des fiches ressources par pays mais une élaboration transversale par atelier. Un lecteur doit lors de la consultation des ateliers avoir une vision générale du thème traité et son analyse. Nous convenons qu'il appartient à chaque responsable d'atelier de rassembler et mettre en forme les matériaux envoyés par les partenaires.

Il est rappelé le plan envisagé pour le recueil des matériaux dans chaque atelier.

A : historique des politiques et des pratiques :

B : les lois qui ont marqué le thème traité, les politiques sociales en vigueur dans les pays, leurs résultats :

C : Les conséquences : quels changements pouvez-vous constater.

Pour ces trois chapitres vous devez citer les sources de vos documents de référence.

Il est fait état de possibles répétitions ou redondances mais nous admettons qu'elles sont inévitables.

Au 20 mars il faudra avoir rédigé 70 fiches sur les 100 attendues, chaque partenaire doit envoyer d'ici le 20 janvier une vingtaine de fiches au responsable d'atelier. A la fin de la phase 1 nous travaillerons à l'analyse de ces travaux et nous devrions être en mesure de recomposer les groupes de travail.

Le comité de pilotage devra faire un point régulier de l'avancée des travaux, le comité d'évaluation est chargé de valider les productions.

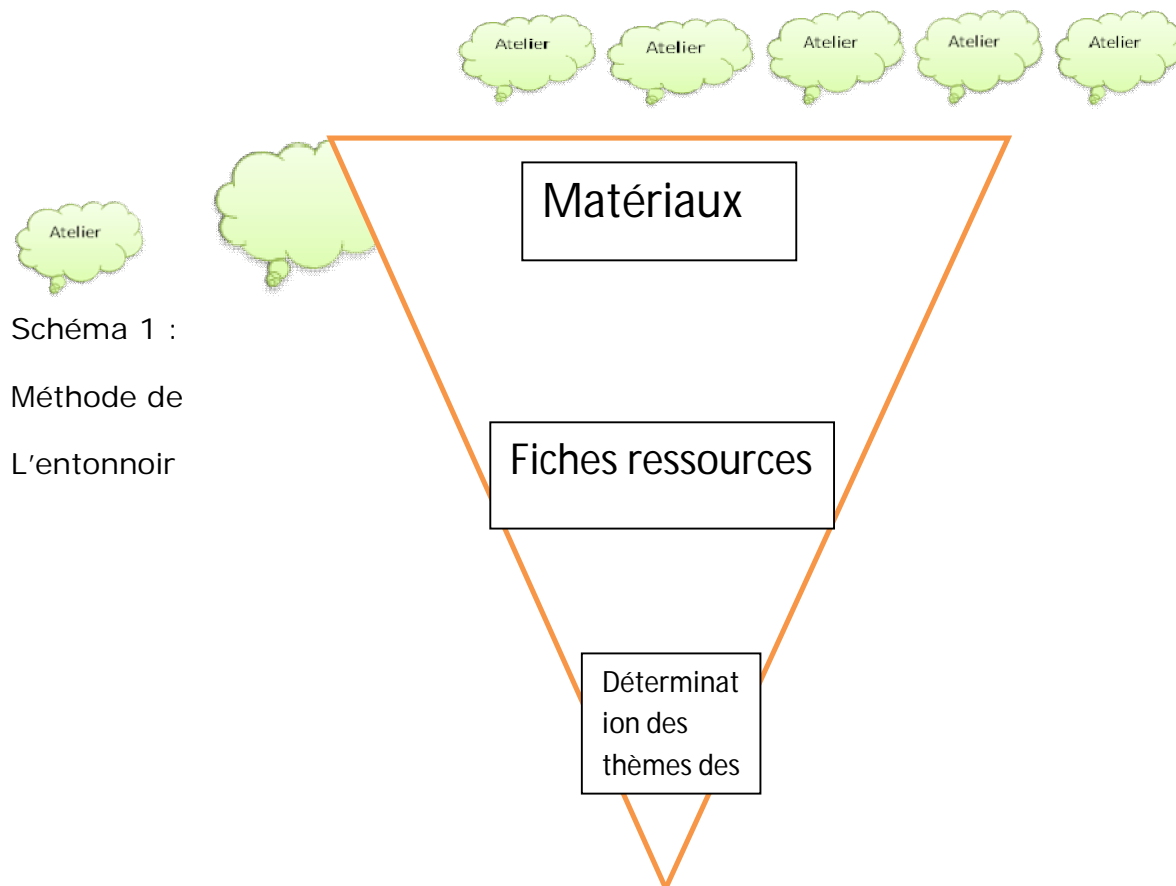


Schéma 1 :

Méthode de

L'entonnoir

Fiches
pédagogiques

Module de
formation

Recueil de
bonnes
pratiques

Concernant l'aspect financier il est rappelé les règles définies par la commission européenne relatives au financement des projets Erasmus+ :

- principe des coûts unitaires pour les mobilités, la gestion et mise en œuvre du projet, et les productions intellectuelles.
- principe des reliquats en cas de sous-utilisation des financements
- principe du cofinancement entre subventions européennes et contribution des partenaires au financement du projet

Il est souligné la nécessité de produire les justificatifs prévus par la commission européenne

Pour les productions intellectuelles une fiche de temps est présentée que les auteurs de productions intellectuelles devront fournir pour demander l'indemnité correspondante versée à leur établissement

Par ailleurs il est rappelé les plafonds de financement mis en place pour éviter les dérives budgétaires : 1,5 jour par fiche recherche et fiche pédagogique, 0.22 jour par fiche pour les traductions, 2 jours pour le module. Un deuxième plafond limite le financement à 100 fiches recherche et 100 fiches pédagogiques. Toutefois les partenaires sont invités à dépasser ces plafonds afin de constituer du cofinancement

Une clé USB contenant la description du projet, les fiches de temps, le concours de logo et la présentation des partenaires sera remise à chaque délégation (le jeudi 24 novembre)

Concernant les traductions il est rappelé le mécanisme retenu pour la constitution de notre dossier de candidature:

- toutes les productions (c'est-à-dire les produits finis) seront éditées dans toutes les langues du partenariat et en langue anglaise. Cette dernière langue servira d'interface entre toutes les langues
- les traductions seront faites par des traducteurs issus du partenariat. Ce travail fait donc partie des productions intellectuelles. En cas de recours à des traducteurs externes (la question a été posée) la quotité de financement serait de 75 % et nécessiterait une modification des lignes budgétaires, voire un avenant à la convention de partenariat
- pour le nombre de traductions et à titre d'exemple : dans le cas de traductions dans une langue parlée par un seul partenaire comme l'Italien, le Roumain, le Grec et le Polonais le nombre de traductions sera au minimum pour les fiches recherches et les fiches pédagogiques de 20 traductions langue natale/anglais et de 180 (la totalité des fiches des 9

autres partenaires traduites en anglais) de la langue anglaise / langue natale

La question a été posée de savoir en quelle langue devront être rédigés les matériaux destinés à fournir les éléments nécessaires à la construction des fiches recherches:

Réponse : s'agissant de produits bruts certains ont avancé que la rédaction en langue maternelle était l'option la plus facile pour l'auteur et qu'une traduction de type Google pour les non locuteurs était suffisante pour exploiter ces matériaux compte tenu de leur destination finale. D'autres ont marqué une préférence pour une traduction en français. En définitive une liberté totale est laissée aux partenaires pour le choix de la langue pour rédiger les matériaux collectés.

Journée du mercredi 23 novembre 2016

Conférences à l'espace Clément MAROT Place Bessières à CAHORS

9 heures : accueil des participants

9 heures30: Mot de bienvenue de Jean Marc VAYSOUZE FAURE maire de Cahors.

Ouverture des conférences par Jacque DESTIC présidente APAJH

Intervention des autorités académiques de l'Education Nationale

10 heures15: présentation des 10 partenaires européens.

12heures 30 : pause déjeuner

14 heures: conférence d'Albert PREVOS ⁽¹⁾: une

Approche européenne des élèves en situation de handicap.

16 heures: conférence de Philippe GABERAN ⁽²⁾: L'inclusion scolaire des enfants ayant des besoins éducatifs particuliers « Un nouveau paradigme ? »

18 heures30 : présentation du SASI aux partenaires

(1): Albert PREVOS Président du Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE). Président de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Limoges (ESPE). Ancien Président de la commission française sur l'éducation inclusive de l'UNESCO. Vice-Président de la Fédération des associations pour adultes et jeunes handicapés (APAJH).

(2) Philippe GABERAN: Docteur en Sciences de l'éducation, directeur du pôle éducatif et social à l'IFRASS de Toulouse (France). Il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages dont le dernier, intitulé Oser le verbe aimer en éducation spécialisée, est paru le 26 août 2016 aux éditions érès.

La conférence du matin après l'ouverture officielle permet à tous les partenaires de se présenter au public. Chacun d'entre eux s'appuie sur un power point permettant de mieux visualiser les établissements respectifs. Les conférences de l'après-midi sont enregistrées et font l'objet d'une vidéo consultable sur YouTube.

Journée du jeudi 24 novembre 2016

9 heures-12 heures salle de l'hôtel de France à Cahors:

- concours de logo : résultat- choix du logo du projet- distribution des lots
- retour sur les 2 journées précédentes
- questions diverses
- programmation des productions

12 heures : déjeuner en commun au foyer Lamourous (présentation du site)

14 heures-17 h30

Visite des sites inclusifs: Ecole Jean Calvet Collège Gambetta, Unité d'Enseignement IME/Vire Collège de Prayssac.

17h30 :

Fin de la rencontre

Le Portugal par l'association Omnes pro remporte le concours de Logo au second tour de scrutin, les lots sont distribués aux participants et seront remis par les responsables aux écoles participantes.



Les dates des mobilités sont annoncées et réservées il s'agit de :

2° mobilité : 20.21.22 mars au Portugal

3° mobilité : 22.23.24 Mai 2017 en Pologne

4° mobilité : 23.24.25 Octobre 2017 en Italie

5° mobilité : 16.17.18 Mai 2018 en Belgique

6° mobilité : 8.9.10 Octobre 2018 en Roumanie

7° mobilité : 20.21.22 Mars 2019 en Grèce

8° Bilan : 20.21.22 Mai 2019 en France

L'après-midi est consacré aux visites.

Pour le repas de midi nous déjeunons dans un restaurant tenu par des travailleurs en situation de handicap. Cet établissement spécialisé d'aide par le travail offre des services de restauration, entretien, blanchisserie, retouches, couture.

L'après-midi le groupe se divise en deux, le premier visite l'école Jean Calvet . Cette unité scolaire abrite une unité localisée pour l'inclusion scolaire et une classe intégrée pour enfants déficients intellectuels.

L'autre groupe rencontre les enfants d'une unité d'enseignement localisée dans un collège à Prayssac. Cette unité est destinée à des adolescents déficients intellectuels.